



Moulins, le 17 janvier 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dans le cadre de la demande d'extension d'une porcherie située à Barraix-Bussolles, la préfète a souhaité recueillir l'avis du Comité départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST).

Ce dernier est composé de représentants de l'État, des collectivités territoriales, des associations agréées, des professions concernées, d'experts et de personnes qualifiées. Il s'est réuni ce matin en préfecture afin de rendre un avis consultatif.

Le comité a émis un avis favorable en l'assortissant de recommandations visant à une meilleure insertion environnementale du projet notamment en matière de techniques d'épandage du lisier et de mise en place de haies et arbres à proximité des bâtiments.

Cet avis est un des éléments de l'instruction de ce dossier, à l'issue de laquelle la préfète prendra une décision.

Contact presse

Préfecture de l'Allier – Communication interministérielle
Céline Bonnet 04 70 48 33 10 - Christine de Rodellec 04 70 48 30 36
pref-communication@allier.gouv.fr